

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2025

---

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL493

présenté par  
Mme Youssouffa, rapporteure

-----  
**ARTICLE 30**

I. – À l’alinéa 188, substituer à la référence :

« L. 1424-13 »

la référence :

« L. 1424-12 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« L. 1424-46 et 1424-48 à ».

III. – En conséquence, supprimer les alinéas 190 à 192, 196 et 212 à 231.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence : il s'agit de supprimer des dispositions transitoires qui n'ont plus lieu d'être.